



Poste de professeur menant à la permanence

Rang ouvert (professeur adjoint ou professeur agrégé)

Programme des chaires de recherche du Canada en *Chant*

Chaire de niveau 2

Faculté : École de musique Schulich

Département/École : Département d'interprétation

Le programme des chaires de recherche du Canada est ouvert aux candidatures internes qui occupent déjà un poste de professeur permanent ou menant à la permanence à l'Université McGill.

DESCRIPTION DE POSTE

L'École de musique Schulich de l'Université McGill offre le programme universitaire le plus important du Canada dans le domaine de la formation professionnelle des interprètes et compositeurs ainsi que dans celui de la recherche scientifique, fondée sur les sciences humaines, en musique et en son. Nous recherchons des candidats jouissant d'un profil international, qui maintiendront un haut degré d'activité professionnelle et qui sont aptes à enseigner et à superviser jusqu'au niveau professionnel des étudiants de niveau avancé de tous les cycles universitaires. Montréal offre un milieu de vie stimulant et multiculturel et est régulièrement reconnue parmi les meilleures villes étudiantes au monde.

Le Département d'interprétation invite des candidatures pour un poste de professeur de chant (préférence pour baryton ou basse, mais toutes les catégories vocales seront prises en considération) au rang d'adjoint ou agrégé et menant à la permanence, pour un contrat initial de trois (3) ans débutant le **1er août 2019**.

La candidature retenue qui répond aux conditions d'admissibilité du programme des chaires de recherche du Canada (CRC) peut être soutenue par l'Université pour une titularisation à une chaire de niveau 2 en Chant, ce qui lui permettra de consacrer un temps dédié à des travaux de recherche dans le cadre de sa charge professorale à temps plein. Les candidatures à une chaire de niveau 2 doivent être de nouveaux chercheurs. D'ailleurs, ces personnes intéressées doivent minimalement être professeurs adjoints ou professeurs agrégés ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommées à ces niveaux. Les personnes candidates qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé 10 ans auparavant et qui ont dû interrompre leur carrière de façon légitime (par exemple, congé de maternité ou parental, congé de maladie prolongé, formation clinique, et soins à un membre de la famille) seront prises en considération en utilisant le [processus de justification de la chaire de niveau 2](#).

Les conditions d'admissibilité pour le programme des CRC peuvent être consultées au http://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/nomination-mise_en_candidature-fra.aspx

TÂCHES PRINCIPALES

Enseignement du chant à tous les cycles et possibilité d'enseignement de cours tels que pédagogie vocale, diction lyrique ou histoire/répertoire vocal, selon les domaines de spécialisation et d'intérêt du candidat. Participation active aux tâches administratives liées aux responsabilités professorales.

QUALIFICATIONS ET FORMATION EXIGÉES

Doctorat ou expérience professionnelle équivalente avec profil international d'envergure ; vaste connaissance du répertoire et expérience reconnue pour son excellence dans la formation de jeunes artistes. La connaissance des courants actuels dans la profession et la capacité d'énoncer une vision prospective de la formation des chanteurs seront des atouts importants. Habileté à enseigner, encadrer et superviser une population étudiante diversifiée. Le sens de l'organisation et les qualités interpersonnelles seront également pris en considération.

Les personnes candidates qui ne satisfont pas nécessairement aux critères d'admissibilité du programme des CRC de niveau 2 sont néanmoins invitées à présenter leur dossier de mise en candidature.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI

Catégorie de l'emploi :	Poste menant à la permanence
Rang :	Professeur adjoint ou professeur agrégé
Statut professionnel :	Temps plein
Salaire :	La rémunération salariale sera établie en fonction des qualifications et de l'expérience
Date limite pour les mises en candidature :	9 Janvier 2019

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Les candidats sont invités à soumettre les éléments suivants en utilisant le formulaire de candidature disponible en ligne (version anglaise seulement, <http://www.mcgill.ca/music/positions>):

- Une lettre de présentation et un curriculum vitae
- Les documents d'appui, i.e. enregistrements audio et/ou vidéo, et/ou lien vers site web
- Le nom et les coordonnées de trois personnes aptes à fournir des références. Pour les candidatures de niveau 2 au rang de professeur adjoint qui ont obtenu leur doctorat depuis trois ans ou moins, l'une des trois références doit être le directeur ou la directrice de thèse de doctorat

Les candidatures retenues seront invitées à donner des leçons et/ou un cours de maître, à présenter un court récital ou un exposé de recherche et à rencontrer les membres du comité de sélection. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec : Prof. Stéphane Lemelin, Directeur, Département d'interprétation; 514-398-4542 ou search.musicperformance@mcgill.ca

Pour les candidatures internes seulement : Les documents justificatifs doivent comprendre un curriculum vitae à jour et une lettre faisant état de l'expérience de la personne candidate dont le contenu correspond au domaine particulier de la chaire.

ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ ET DE DIVERSITÉ

L'Université McGill recrute en fonction du mérite et s'engage fermement à respecter les principes d'équité et de diversité au sein de sa communauté. Nous accueillons favorablement les demandes d'emploi des personnes racisées et de minorités visibles, des femmes, des personnes autochtones, des personnes handicapées, des minorités ethniques, des personnes de toute orientation et identité sexuelles, ainsi que toute personne possédant les aptitudes et les connaissances lui permettant de travailler en collaboration avec diverses communautés.

McGill reconnaît en outre et considère à juste titre l'incidence de congés (comme les congés liés à des soins apportés à un membre de la famille ou liés à des problèmes de santé) qui auraient pu causer des interruptions ou des ralentissements de carrière. Nous encourageons les personnes candidates à nous informer de tout congé qui aurait eu un effet sur leur productivité, et conséquemment sur leur cheminement de carrière. Cette information sera prise en considération afin d'assurer une évaluation équitable du dossier de candidature.

L'Université McGill met en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi et invite les membres des groupes visés à indiquer leur appartenance à ces derniers dans leur dossier de candidature. L'établissement cherche également à assurer le traitement équitable et la pleine intégration des personnes handicapées en déployant tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les principes de design universel de manière transversale, parmi tous les aspects de la communauté de McGill, et à l'aide des [politiques et des procédures sur les mesures d'adaptation en milieu de travail](#). Les personnes handicapées qui pourraient avoir besoin d'accommodements à n'importe quelle étape du processus de candidature sont invitées à communiquer en toute confidentialité avec la professeure Angela Campbell, vice-principale exécutive adjointe (équité et priorités académiques) par [courriel](#) ou par téléphone au 514-398-1660.

Nous encourageons toutes les personnes qualifiées à postuler ; veuillez noter que, conformément aux exigences de l'immigration canadienne, la priorité sera toutefois accordée aux Canadiens ainsi qu'aux résidents permanents.

Novembre- 19-2018